



Conseil des études
et de la vie Universitaire

10 décembre 2007

COMPTE-RENDU

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal de la dernière session
Election du Vice président étudiant

Etaient notamment présents :

- M. Louis VOGEL
- Mme GOUTANT
- Mme MATTEI
- M. ANDRIEUX
- M. COCATRE ZILGIEN
- Deux professeurs en Economie et gestion
- M. Augustin CLUZEL (UNeF)
- M. Charles PEZE (Assas.net)
- M. Roman PUSZKA (Assas.net)
- M. Romain BRONER (Assas.net)
- M. Pierre Marseille (Uni Assas)
- Melle Juliette ABDI (UGES)
- Melle Emmanuelle MARC (CORPO Assas)
- Représentants du personnel administratif et/ou IATOS
- Assesseurs assistant Mme GOUTANT pour le vote

1. Sur l'approbation du Procès Verbal de la session précédente :

Pas d'objections, le Procès Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Sur l'élection du Vice Président Etudiant :**2 candidats :**

- Melle Emmanuelle MARC (CORPO Assas)
- M. Augustin CLUZEL (UNeF)

Suite aux discours, M. Roman PUSZKA se lève et annonce le soutien de l'association ASSAS.NET à la liste apolitique présentée par la CORPO. Melle Juliette ABDI se lève et annonce à son tour le soutien de l'association UGES à la liste présentée par la CORPO. M. Pierre MARSEILLE se lève à son tour et annonce le soutien du syndicat étudiant UNi Assas à la liste apolitique présentée par la CORPO

Les questions posées aux candidats par rapport à leurs discours :

Le candidat UNeF s'étant targué de vouloir insuffler à l'université Paris II Panthéon Assas une dynamique internationale, M. Charles PEZE lui demande ce qu'il comptait faire concrètement dans cette optique.

M. Augustin CLUZEL alors répond qu'un organisme national, l'ESIB, comptait parmi ses membres l'UNeF et avait pour vocation de développer des liens avec des lycées de la région parisienne afin de permettre un meilleur accès à l'université et une meilleure égalité pour tous. Pourquoi ne pas développer ces liens avec des lycées étrangers ?

Pierre MARSEILLE demande au candidat UNeF sa position sur la loi réformant les universités.

Le candidat UNeF répond qu'après une mobilisation payante, l'UNeF d'abord très réticente à l'égard de cette loi est rassurée par les promesses d'investissement du gouvernement dans l'université française, ce sont plus de 15 milliards d'€ déployés sur 5 ans pour la recherche, et 3 milliards d'€ en plus uniquement pour les locaux, question qui concerne Paris II au premier chef. L'UNeF se dit aujourd'hui "très rassurée" quant à l'application de ladite loi.

La question est retournée à la candidate CORPO Assas par une des professeurs d'Economie.



La candidate répond que cette réforme est nécessaire et sera à faire, mais qu'elle émet des réserves quant à son impact sur la représentation étudiante au sein de l'université puisque les projets d'application font ressortir une baisse du nombre d'élus étudiants. Cette réforme sera alors suivie par la candidate si elle est élue afin d'assurer, à Assas (la représentation locale de la CORPO Assas étant ici rappelée), une représentation suffisante des étudiants.

Les membres du CEVU se disent satisfaits des réponses apportées, il est procédé au vote.

Par le jeu des procurations 21 votants sont représentés.

Les résultats du scrutin :

M. Augustin CLUZEL (UNeF) : 5 voix

Melle Emmanuelle MARC (CORPO Assas) : 16 voix

Blancs/nuls : 0

La candidate CORPO Assas est élue au premier tour et devient Vice Présidente Etudiante jusqu'au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire se tenant avant le départ pour les vacances de Printemps, les statuts de l'université devant être modifiés peu avant et nécessitant une nouvelle élection.

La séance est levée.

